

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 NOVEMBRE 2020

PRÉSENTS : BAILLY Sylvain, BEDIOT Daniel, BRUGGER Damien, CHAPELOTTE Séverine, CHARTON Laurent, CLAVIER Dominique, CLAVIER Hervé, GAUDILLIER Stéphane, GODARD Christine, JEANNEAUX Jean-Claude, PEGUILLET Laurence, PEGUILLET Patrick, THIÉBAUT Pierre et VAUCHEY Colette.

ABSENTS EXCUSÉS : ECOIFFIER Ludovic (pouvoir à THIÉBAUT Pierre).

SECRETAIRE : PEGUILLET Laurence.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :

- De valider les modifications apportées aux statuts du syndicat du recépage.
- De soutenir les hôpitaux publics de DOLE en demandant :
 - Le rétablissement du service de réanimation réouvert pendant trois mois à l'hôpital Pasteur qui a démontré sa nécessité pour la prise en charge des urgences vitales, avec sur notre territoire la présence de Solvay, de l'aéroport, et des infrastructures autoroutières ;
 - Le maintien du service de chirurgie conventionnelle, complémentaire du service de chirurgie ambulatoire indispensable pour les urgences (appendicites, fractures, ...) et pour la maternité de l'hôpital de DOLE ;
 - Le rétablissement de la ligne de SMUR de nuit supprimée en avril 2017, alors que l'accès à un service mobile d'urgence et de réanimation doit être accessible en 30 minutes maximum sur tout le territoire pour préserver les chances de sauver les patients ou éviter des séquelles graves.
 - Le rétablissement du service de soins intensifs de cardiologie ;
 - L'affectation des financements nécessaires à l'hôpital Pasteur de DOLE, comme l'a indiqué la Cour régionale des Comptes dans son rapport de 2019 et les moyens à la hauteur des besoins des EHPAD publics ;
 - La réouverture des lits de psychiatrie à l'hôpital public, nécessaires à l'accueil des patients du CHS St Ylie et des urgences de DOLE ;
 - La création de commissions sanitaires permanentes départementales et régionales, associent réellement les professionnels de la santé, les usager.e.s et les élu.e.s., pour une véritable « démocratie sanitaire ».
- De s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences en matière de collecte des déchets ménagers, d'assainissement non collectif, de création, d'entretien, de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et d'habitat ; au président de la Plaine Jurassienne.
- De ne pas valider le devis concernant les saules têtards, de demander un nouveau devis et de faire appel à l'entreprise Daubigny pour parer à l'urgence de la taille des grosses branches.
- De valider la demande de dossier de subventions pour l'aménagement futur de l'Illon des Mattes.
- De valider le renouvellement du contrat de Mme Barbara GRZYWACZ pour 13 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} octobre 2020 et jusqu'au 30 mars 2022.
- De valider toutes les propositions de la commission du CCAS concernant les colis des aînés comme suit :
 - Les conditions d'attributions :
 - Avoir plus de 70 ans dans l'année.
 - Être domicilié à Longwy sur le Doubs.
 - Être inscrit sur les listes électorales.

- Les prix des colis seront :
- Pour 19 couples à 55 €.
 - Pour 23 hommes à 31.80 €.
 - Pour 28 femmes à 32.80 €.

La distribution aura lieu la première quinzaine de décembre.

- D'accepter les frais de scolarité ULIS au vu du manque de services spécialisés au sein du RPI LAC.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE AVEC UNE ABSTENTION (BEDIOT Daniel), UNE VOIX CONTRE (BRUGGER Damien) ET DOUZE VOIX POUR (BAILLY Sylvain, CHAPELOTTE Séverine, CHARTON Laurent, CLAVIER Dominique, CLAVIER Hervé, GAUDILLIER Stéphane, GODARD Christine, JEANNEAUX Jean-Claude, PEGUILLET Laurence, PEGUILLET Patrick, THIÉBAUT Pierre et VAUCHEY Colette) DÉCIDE :

- D'augmenter le prix du service garderie à 2 € par créneau horaire à compter du 1^{er} janvier 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC SIX ABSTENTIONS (BAILLY Sylvain, BRUGGER Damien, CHAPELOTTE Séverine, CHARTON Laurent, THIÉBAUT Pierre et VAUCHEY Colette) ET HUIT AVIS DÉFAVORABLES (BEDIOT Daniel, CLAVIER Dominique, CLAVIER Hervé, GAUDILLIER Stéphane, GODARD Christine, JEANNEAUX Jean-Claude, PEGUILLET Laurence, PEGUILLET Patrick) DÉCIDE :

- De rendre un avis défavorable sur la proposition de zonage communal et de règlement écrit concernant la finalisation du PLUI.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 15.

Le Maire



Pierre THIÉBAUT